



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit juin à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune de BEVENAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CARON Pierre, Maire.

Date de la convocation : 02/06/2021

Présents : MM. CARON Pierre, DECHENAUD Guy, BENTAYBI Badr, BERGER Guillaume, BOUVIER-PATRON Annie, CACHON Marie-Claire, CAUFRIEZ Marc, COLLIN Christine, COUVERT Jean-Luc, CUZIN Corentin, GERACI Diega, ROMET Nicolas, VERGNES Pascale.

Absents excusés : MENDOUSSE Anna (pouvoir à M.Dechenaud), PROVOOST Christine (pouvoir à M. Caron).

Pouvoirs : 2

Secrétaire de séance : Marie-Claire CACHON

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 mai 2021 - Nomination d'un secrétaire de séance.

- **Modification du nombre d'adjoints / Election d'un 3ème adjoint / Modification des indemnités de fonctions**
- **Personnel communal : Gestion des carrières : Avancement de grade / Intégration directe / Suppression de postes et création de nouveaux postes**
- **Cimetière : Restauration administrative / Nouveaux tarifs des concessions**

Questions diverses :

- **Elections Régionales et Départementales : Bureaux de vote : Permanences du 2ème tour Dimanche 27 juin**
- **Liste préparatoire du jury d'assises 2022 : Tirage au sort de deux personnes sur la liste électorale**
- **OAP Orientation d'Aménagement et de Programmation du terrain "Gritti": Contrainte de l'aménagement d'un parking**
- **Commission circulation : Information**
- **Ecole : Information sur l'aménagement de la cour**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Marie-Claire CACHON est désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il / elle accepte.

Approbation du compte rendu du 11 mai 2021 : Le compte rendu du 11 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

- Modification du nombre d'adjoints :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le nombre d'adjoints est librement fixé par le Conseil Municipal, dans la limite de 30% de son effectif total.

L'effectif de l'assemblée délibérante étant de 15 membres, le nombre d'adjoints ne peut excéder quatre.

Par délibération du 25 mai 2020, le Conseil Municipal avait fixé à deux le nombre des adjoints.

Compte tenu de la charge d'activités, il apparaît nécessaire de porter ce nombre à trois.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint supplémentaire portant ainsi le nombre d'adjoints à trois.

- Election d'un 3ème adjoint :

Compte tenu du vote précédent portant le nombre des adjoints à trois, M. le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 3^{ème} adjoint et informe le conseil municipal de l'obligation de respecter la parité. Ainsi, proposition de la conseillère municipale : Annie BOUVIER-PATRON.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3

Majorité absolue : 7

Ont obtenu : Annie BOUVIER-PATRON : 12 voix

Madame Annie BOUVIER-PATRON ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} adjointe.

- Modification des indemnités de fonctions :

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints.

Considérant que la commune de Bévenais compte une population totale de 1028 habitants.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal dit que :

- Mr CARON Pierre, élu Maire le 25 mai 2020, perçoit une indemnité de fonction égale à 51.6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

- Mme MENDOUSSE Anna, élue première adjointe au Maire le 25 mai 2020, perçoit une indemnité de fonction égale à 19.8 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

- Mr DECHENAUD Guy, élu deuxième adjoint au Maire le 25 mai 2020, perçoit une indemnité de fonction égale à 19.8 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

- Mme BOUVIER-PATRON Annie, élue troisième adjointe au Maire le 08 juin 2021, percevra à compter du 01/07/2021 une indemnité de fonction égale à 19.8 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Les indemnités de fonction du Maire et des adjoints sont versées mensuellement.

- Personnel communal : Gestion des carrières : Avancement de grade / Intégration directe / Suppression de postes et création de nouveaux postes

Considérant qu'un taux doit être fixé pour les avancements de grade du personnel communal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de fixer un taux de 100% pour tous les grades.

Suite à l'avancement de grade par ancienneté d'un adjoint d'animation et d'une intégration directe d'un adjoint technique, en adjoint d'animation (compte tenu de ses fonctions), il convient de créer les nouveaux postes correspondants et ainsi de supprimer les postes actuels.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- Supprimer les postes :
 - Adjoint territorial d'animation à temps non complet / 30 h
 - Adjoint territorial technique à temps complet
- Créer les postes :
 - Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à temps non complet / 30h (avancement de grade)
 - Adjoint territorial d'animation à temps complet (intégration directe)

- Cimetière : Restauration administrative / Nouveaux tarifs des concessions

Monsieur le Maire rappelle que le cimetière est un bâtiment communal et à ce titre, entretenu comme tel, en respectant sa spécificité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la révision des tarifs des concessions dans le cimetière communal, en sachant que les concessions restent trentenaires et cinquantenaires.

Il rappelle que la dernière révision a été effectuée le 16 novembre 2001.

Après délibération, par 14 voix pour et 1 abstention (Marc CAUFRIEZ), le conseil municipal :

1. **FIXE** ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs des concessions applicables à compter du 01/07/2021 :

Concessions trentenaires :

- 2 m² : 150 €
- 4 m² : 300 €

Concessions cinquantenaires :

- 2 m² : 250 €
- 4 m² : 500 €

2. **DIT** que les concessions pourront être renouvelées indéfiniment.

Le conseil municipal propose de procéder à la révision des tarifs, dans un délai moindre que celui qui vient de s'écouler.

Une question est soulevée : si des personnes ne sont pas en mesure de régler le montant de leur concession, quelle solution proposée ?

Questions diverses :

- Elections Régionales et Départementales :

Bureaux de vote : Les permanences du 2ème tour Dimanche 27 juin ont été définies. Les tableaux seront transmis prochainement à l'ensemble du conseil municipal.

- Liste préparatoire du jury d'assises 2022 : le tirage au sort de deux personnes sur la liste électorale a été réalisé. Les courriers seront envoyés aux personnes concernées.

- OAP Orientation d'Aménagement et de Programmation du terrain "Gritti" : Contrainte de l'aménagement d'un parking.

Le PLUi fixe les orientations en urbanisme pour les communes de notre collectivité territoriale la CCBE. Parmi les objectifs : Renforcer l'implantation de l'habitat dans les centres villages, supprimer autant que possible, les espaces entre les constructions existantes communément appelées « dents creuses ». L'achat par la commune du terrain situé le long du chemin de l'Eglise, a pour destination l'implantation d'une OAP et renforcer l'habitat du centre village.

Ce terrain est dédié dans son intégralité à cette OAP. Il est aujourd'hui en attente d'autorisation préfectorale. Toutes implantations mêmes mineures sont interdites. Aucune parcellisation n'est possible. Cela nous est rappelé dans le courrier des services de la Préfecture en date du 04 mars 2021.

- Commission circulation : Information

Badr Bentaybi donne un résumé de la réunion de la commission circulation tenue dernièrement.

Sujets abordés :

- Stationnements abusifs : chemins du Garboud, de la Chapelle, du Bouvat.

Une visite chez les personnes concernées sera à prévoir. En cas de non observance : Un avertissement par courrier sera envoyé puis un courrier en recommandé et enfin des sanctions seront appliquées.

- Parking des « points propres » en face de l'église : Proposition de la réalisation d'un marquage au sol.

M. Caron signale que les camions de collecte des points propres ou déchets ménagers ne sont pas autorisés à faire des manœuvres de demi-tour. Il faut leur laisser la place pour qu'il puisse effectuer une rotation complète.

- Devant école et chemin de Compostelle : les lignes et bordures blanches ont été réalisées.

- Impasse Couturier : Proposition de mettre en place la matérialisation d'un stop.

Marc Caufriez propose une priorité à droite, avec des panneaux pour signaler la priorité dans tout le village, plutôt que la matérialisation de stops.

- Vitesse excessive : proposition de louer un mesureur de vitesse

- Chemin de la Vie du Tour : un questionnaire aux personnes concernées a été distribué : 6 sur 19 ont répondu.

Le conseil municipal signale :

- Chaussée étroite : chemin du Garboud vers le chemin du Curtil : proposition d'installer des panneaux à sens prioritaire (flèche rouge et blanche)

- Installation de miroirs : Jean-Luc Couvert propose de procéder à un recensement des besoins afin de réaliser une commande groupée.

Ces points seront revus en commission circulation.

- Ecole : Information sur l'aménagement de la cour

Commission éducation : Badr Bentaybi explique :

- 1^{er} proposition : aménagement d'un terrain multisport

- 2^{ème} proposition : installation de parcours de motricité : maternelle / CP et CE/CM

En attente de devis.

Les ordinateurs prévus par le projet LEN ont été livrés.

Badr Bentaybi informe également l'ensemble du conseil municipal :

- Dates des réunions de la CCBE concernant l'amélioration de l'habitat : réunions publiques.

- CCBE : les factures d'eau sont actuellement calculées par tranche avec pour chacune d'elle, un niveau de consommation et un prix. Ce principe devrait être révisé avec une tranche unique.

Badr propose de recueillir l'avis de l'ensemble du conseil municipal lors d'une prochaine réunion afin de transmettre les avis à la CCBE.

Nettoyage des bordures de voirie au « rotofil » : Marc Caufriez remercie pour sa bordure faite mais signale que d'autres endroits ne sont pas faits. S'il y a des oublis, cela sera rectifié.

Guillaume Berger explique que la personne en charge de l'entretien se fait souvent interpellé par des administrés non satisfaits si les fleurs « des champs » sont coupées.

Le ou les fauchages sont effectués par « campagne de fauchage ». Si lors de ces interventions, quelques sensibilités aux « petites fleurs ou autres » priorisent le maintien en l'état des hautes herbes, la demande sera respectée.

Il faudra toutefois noter, qu'un passage supplémentaire ou à la demande ne sera pas effectué.

Notre commune est une collectivité dont la gestion du temps et des coûts ne peuvent pas s'individualiser.

Haies non entretenues : Signalement Chemin de la Petite Gare, Chemin de la Manine : un courrier sera envoyé aux personnes concernées.

Pour information : Les haies chez les particuliers sont à entretenir par eux-mêmes.

Les bordures de route sont publiques donc entretenues par la commune.



Séance levée à 22 h10.

Prochain conseil municipal mardi 06 juillet 2021.